

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue
Mercredi, le 6 septembre 2023 à 19 h 30 au sous-sol de l'édifice municipal au 75,
Principale**

Présences :

M.	Pierre Bossé, maire
MME	Vicky Ouellet, conseillère # 3 Josée Sirois, conseiller # 6
MM.	Michel Dubé, conseiller # 1 Serge Demers, conseiller # 2 Luc Sirois, conseiller # 4 Simon Bois, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Cindy Gallant, assistante technique fait fonction de secrétaire.

188-23 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a une copie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 21.1 Sentier CDL
- 21.2 Loisirs extra (subvention 20 000 \$)
- 21.3 Tables pliantes - pavillon
- 21.4 Borne de recharge – stationnement de l'église

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2023
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Adoption du Règlement d'emprunt # 203-23 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'Hydro-Québec et de Telus situés sur le Chemin Pelletier
- 7. Réunion des officiers - Rémunération
- 8. Bilan 2022 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable
- 9. PRACIM – Projet abri à sel – Suivi
- 10. Déneigement du stationnement OHT (71, rue Principale)
- 11. Loisirs – bar – animation patinoire
- 12. Résolution d'appui au mémoire de la table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) dans le cadre de la consultation publique sur les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)
- 13. Adoption d'une résolution afin d'appuyer la demande d'aide financière de la municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata au fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de pêches et océans canada
- 14. Devis remplacement équipement voirie (niveleuse ou camion, ...) – Référence lettre MTQ du 26 juillet PAVL
- 15. Ligne de téléphone – Station de pompage PP2 27, Principale – Ministère de l'environnement
- 16. Jeux d'eau – Fermeture
- 17. Programme de subvention pour multi logement MRC
- 18. Bordereau de commande – automatisation des stations de lavage et des débarcadères
- 19. Soumission Skate Parc
- 20. Adoption d'une résolution pour le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec

21. Affaires nouvelles
22. Période de questions
23. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

189-23 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 15 AOÛT 2023**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2023 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

190-23 4. **COMPTES**

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel. Et une copie papier ce soir.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants;

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

	SALAIRES	<u>37 011,66 \$</u>
Chèque # 16418 à #16447	Chèques de la liste des comptes du 15 aout 2023	
Chèque # 16448 OMHT	OMHT budget révisé 2023	461,00 \$
Chèque # 16449-1 Exc. Jean-Guy Roy	Projet Skate-Park	1 642,76 \$
Chèque # 16449-2 Exc. Jean-Guy Roy	Projet Skate-Park	4 356,17 \$
Chèque # 16449-3 Exc. Jean-Guy Roy	Projet Skate-Park	171,54 \$
Chèque # 16450 Shaw Direct	Télé Satellite Chalet	91,97 \$
Chèque # 16451 DHC avocats	Forfait téléphonique	459,90 \$
Chèque # 16452 ADMQ Zone 11	Colloque Annuel inscription	86,23 \$
Chèque # 16453 Pauline Beaulieu	Réso 292-21 entretien fleurs	114,64 \$
Chèque # 16454 Aster	Réso 136-23 camp de jour	102,00 \$
Chèque # 16455 Poste canada	Envoi collectif avis public, station lavage...	96,12 \$
Chèque # 16456 Revenu Québec	Remise Provinciale (employeur)	4 429,11 \$
Chèque # 16457 Revenu Canada	Remise Fédérale (employeur)	559,43 \$
Chèque # 16458 Revenu Québec	PPA mai	1 329,72 \$
Chèque # 16459 Cogeco	Loisirs	43,11 \$
Visa	Permis RACJ, ... Bureau en Gros	0,00 \$
	Total	<u>13 900,59 \$</u>

COMPTES À PAYER

1 Activa Environnement	Abri à sel	2 242,01 \$
2 Alcide Ouellet et fils inc.	Pneu pelouse tracteur	253,07 \$
3 Auto Part Plus	Entretien Chevrolet, compresseur garage	5 953,51 \$
4 Brandt	Réparation Pépîne	588,68 \$
5 Buropro Citation	Facture trimestrielle et photocopie	347,86 \$
6 Camping Québec	Adhésion et guide camping 2024	802,09 \$
7 Cima, Sacha	Réso 135-23 et 161-23 Ent. arbres, fleurs juin	340,00 \$
8 Corporation de l'industrie	Droit annuel d'enregistrement	145,00 \$
9 Corbin Chantal	Ménage salle décès Renaud Sirois	70,00 \$
10 Dépanneur Chez Carolie	Dépense mois juillet et aout 2023	71,03 \$
11 Dickner inc.	Machine à pressions, Chemin Pelletier	5 529,02 \$
12 Dumont Joelle	Réso 136-23 voyage Rimouski exposition	420,00 \$
13 Électronique Mercier	Ajout aqueduc et pompier sur le paget	60,71 \$
14 Excavation Régis Bérubé inc.	Travaux nord du lac, creusage fossé, location	5 329,09 \$
15 Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	20,00 \$
16 Garage Eric Rioux	Réparation lumière Dodge	118,08 \$
17 La boutique du plongeur	Analyse d'air accréditée et frais de transport	471,84 \$
18 Linde canada inc.	Location de bouteille	44,52 \$

19	Martin et Levesque inc.	Manteau, pantalon, chemise, écusson - pompier	3 007,74 \$
20	Les matériaux du lacs	Loisirs, pavillon, chemin, belvédère, garage, ..	444,15 \$
21	Mécanique Francis Bouchard inc.	Essence et scie débroussailleuse	841,14 \$
22	Métal AP inc.	Sterling et Compresseur	9,78 \$
23	La buanderie RDL (nettoyeur Christine)	Boite à Serviette	64,97 \$
24	Grossiste M.R. Boucher inc.	Joint Union 3/4 compression Eau et Égout	237,98 \$
25	Ouellet Régis	Ménage Pavillon	200,00 \$
26	Papillon Skate Parc inc.	Skate-Park TECQ #17	51 237,86 \$
27	Pétroles JMB	Mazout huile chauffage 1.326.5/litres 1.4160\$	2 166,49 \$
28	Purolator inc.	Analyse eau potable et égout, test d'air	38,56 \$
29	Radiateur Gaetan Martin inc.	Réparation Sterling	2 500,71 \$
30	Régie intermunicipale des déchets	Ordure et Recyclage 8/12 & Axe de roue pour bac	5 870,41 \$
31	Régie intermunicipale des déchets	Utilisation de l'écocentre secteur Squatec	35,00 \$
32	Sinto	Garage Lubrifiant	513,03 \$
33	Sirois Luc	Raquettes Pickleball	87,13 \$
34	Société d'agriculture du comté de Rimouski	Admissions camp de jour Expo 2023	390,00 \$
35	Strongco	Réparation gradeur	534,67 \$
36	Webetic.com	Renouvellement nom de domaine et hébergement	161,97 \$
		TOTAL COMPTES À PAYER	<u>91 148,10 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Cindy Gallant, assistante technique

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

Chaque membre du conseil en a une copie.

1. Le 7 août 2023 – Renouvellement de notre adhésion 2023 au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité au coût de 60,00 \$. Du 15 au 18 août 2024 le Centre organise dans le cadre des 50 ans des Opérations Dignité un grand rassemblement rural à Esprit-Saint pour mettre en valeur les réalisations des Opérations Dignité et son impact sur notre territoire aujourd'hui.
2. 16 août 2023 – Nous avons reçu un crédit de 518,95 \$ d'hydro Québec sur notre facture d'électricité pour l'éclairage public, après l'installation des 74 luminaires qu'Énergère a remplacés.
3. 18 août 2023 – Monsieur Mathieu Saint-Cyr de chez Énergère nous informe que notre fournisseur de luminaires a commandé de nouvelles lumières pour les 3 qui avaient été égarées. Elles devraient arriver dans environ 1 mois.
4. 22 août 2023 – Fédération Québécoise des municipalités (FQM) se réjouit de l'annonce faite par la ministre d'ajouter 68 M\$ qui viendront bonifier les montants déjà octroyés pour la construction d'aménagements sécuritaires pour les piétons et cyclistes, et participera avec enthousiasme au guide de conception des aménagements routiers pour le milieu municipal, dont le dépôt prévu pour 2027.
5. 25 août 2023 – Station de nettoyage d'embarcations 2023-2024 convention signée et premier versement. Station EAE nous informe que dans les prochaines semaines, un premier chèque de 10 500 \$ sera versé. Cette somme correspond à 70 % du montant maximal de 15 000 \$ qui a été annoncé pour notre projet.
6. 29 août 2023 – Nous avons reçu un courriel de l'entreprise Les Aménagements Lamontagne, afin de nous présenter leur gamme de produits de traitement de sel à glace et d'abrasif. Leurs solutions de traitement de sel à glace sont conçues pour minimiser les effets néfastes sur l'environnement tout en offrant une performance exceptionnelle. De plus leur gamme d'abrasifs est spécifiquement développée pour l'abat de glissades et de chutes dans les espaces extérieurs pendant les mois d'hiver. L'entreprise offre aussi en prévision de l'été 2024 des solutions pour l'abat poussière, contribuant ainsi à maintenir la propreté et la sécurité des routes et chemin en gravier.

6. **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 203-23 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'HYDRO-QUÉBEC ET DE TELUS SITUÉS SUR LE CHEMIN PELLETIER**

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT # 203-23 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'HYDRO-QUÉBEC ET DE TELUS SITUÉS SUR LE CHEMIN PELLETIER

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 203-23 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'Hydro-Québec et de Telus situés sur le chemin pelletier, qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé le 15 août et son adoption ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement.

191-23

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 203-23 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'HYDRO-QUÉBEC ET DE TELUS SITUÉS SUR LE CHEMIN PELLETIER

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente de réalisation de travaux majeurs (excluant l'alimentation souterraine) avec Hydro-Québec fixant les engagements des parties afin de répondre à la demande d'alimentation, pour le projet de développement au chemin Pelletier qui vise l'alimentation de plusieurs installations électriques permanentes, selon l'Entente d'Évaluation pour travaux majeurs, pour un coût total de 103 984 \$ - partie remboursable de 8 300 \$ = 95 684 \$ + taxes= 110 012.68 \$ (Article 8.1), au net 100 456.24 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a signé la « Demande d'exécution des travaux » avec TELUS pour le projet de développement au chemin Pelletier sur une distance de 1361m et a accepté l'Offre de service DCT 572190 de l'évaluation des travaux à 29 682.14 \$ + taxes = 34 127.04 \$ + Frais de traitement 3 heures à 170 \$ / heure + taxes = 586.37 \$ pour un total de **34 713.40 \$** taxes incluses, selon l'offre reçue de Telus le 6 juin 2023. N/R : 2906599, V/R : Réseau HQ 6716730 DCL-23168238. (Résolution 152-23), au net 31 697.98 \$;

ATTENDU QUE le coût des branchements à Hydro-Québec et par Telus totalise des investissements à réaliser de 150 000 \$ au net incluant les frais imprévus, incidents, ... ;

ATTENDU QUE la municipalité recevra à chaque branchement par les riverains à Hydro-Québec un montant de 10 000 \$ à la fin des travaux de branchement au réseau ;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du projet de règlement ont été donné à la séance ordinaire tenue le 15 août 2023 par le conseiller Monsieur Simon Bois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

QU'il soit ordonné et statué par le présent PROJET règlement du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 : BUT ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le conseil municipal décrète des travaux visant le branchement des terrains du chemin Pelletier à Hydro-Québec et à Telus.

ARTICLE 3 : DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil décrète une dépense de 150 000 \$, taxes au net, les frais techniques, les frais d'administration, les frais légaux, les frais de négociations de l'emprunt, les intérêts sur emprunt temporaire, le coût des travaux ainsi que les autres dépenses accessoires (frais de livraison, ...).

Le tout suivant l'estimation des coûts préparé par Mme Francine Beaulieu, directrice générale, datée du 10 juillet 2023 et annexé au règlement comme Annexe A.

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Afin de pourvoir au paiement de la dépense mentionnée ci-dessus, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas 150 000 \$ pour une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 5 : APPROPRIATION DES SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, tout montant payable sur plusieurs années.

ARTICLE 6 : TAXATION À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe SPÉCIALE à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

192-23 7. **RÉUNION DES OFFICIERS – RÉMUNÉRATION**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la municipalité de Lac-des-Aigles, accepte de payer les honoraires des pompiers suite aux réunions des officiers.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. **BILAN 2022 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

Dossier non complet – reporté à la prochaine réunion

193-23 9. **PRACIM – PROJET ABRI À SEL – SUIVI**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, utilise l'ancien abri à sel pour entreposer l'abrasif pour l'année 2023. Les travaux se poursuivent en 2023 et seront complétés en 2024.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

194-23

10. DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT OHT (71, RUE PRINCIPALE)

En 2021 Réso 242-21 : Que la Municipalité de Lac-des-Aigles loue son petit tracteur à l'OMHT pour le déneigement de l'OMH de Lac-des-Aigles par leur préposé à l'entretien et sur demande qu'elle aille souffler pour débourrer les amoncellements de neige.

L'article 4.1 du Contrat de location du tracteur hiver 2021-2022 est modifié étant donné le coût de l'essence pour 2022-2023.:

« 4.1 Le Locataire devra payer au locateur un loyer annuel de 1 \$ (un dollar) (ci-après : « Loyer ») pour la location du tracteur municipal plus 300 \$ de frais d'essence ».

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles modifie seulement l'article 4.1 dans le futur contrat de Location du tracteur à neige 2023-2024 – OHT étant donné le coût de l'essence, l'article 4.1 se lira comme suit :

« 4.1 Le Locataire devra payer au locateur un loyer annuel de 1 \$ (un dollar) (ci-après : « Loyer ») pour la location du tracteur municipal plus 350,00 \$ de frais d'essence ».

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. LOISIRS – BAR – ANIMATION PATINOIRE

195-23

11.1. PERMIS DE BAR ET AFFICHAGE DU POSTE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la municipalité de Lac-des-Aigles, mandate Madame Francine Beaulieu, directrice générale pour faire une demande de permis de bar au Centre des loisirs Diane Roy pour les mois de décembre, janvier, février et mars. Que la municipalité procède à l'affichage du poste. Les conditions seront discutées éventuellement, mais le salaire sera de base avec possibilité de conserver les profits.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

96-23

11.2. ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la municipalité de Lac-des-Aigles fasse 1 envoi collectif pour 1 employé pour l'entretien de la patinoire des loisirs municipaux 2023-2024. Et que dès réception de candidatures ceux-ci soient rencontrés par la directrice générale.

1. Durée de l'emploi

10 à 12 semaines de décembre 2023 (si neige) jusqu'au début de mars 2024.

2. Rémunération

18 \$ /heure payé à chaque semaine par la municipalité, selon les heures travaillées.

3. Horaire d'ouverture de la patinoire (27 heures d'ouverture)

Lundi au Vendredi : de 17 h 30 à 20 h 30

Samedi : de 13 h à 21 h

Dimanche : de 13 h à 17 h

4. Tâches et responsabilités de l'employé pour l'entretien

a) faire la glace (arrosage en dehors des heures d'ouverture) et les lignes;

b) déneiger la glace avant l'arrivée des utilisateurs et durant les heures d'ouverture si nécessaire (souffleuse fournie par la municipalité)

c) entretenir la glace pour qu'elle soit toujours sécuritaire (déneiger, signaler les trous,...)

d) effectuer le déneigement des entrées, escaliers, galeries et de tout accès (3 portes);

5. Engagement de la municipalité

a) faire le déneigement du chemin et du stationnement des Loisirs.

6. Exigences de ce poste

Bonne forme physique, responsable, débrouillard et organisé.

Veillez faire parvenir votre candidature le plus tôt possible, et avant le 29 septembre à midi.

À : Municipalité de Lac-des-Aigles, 73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0
OU PAR COURRIEL À : info@lacdesaigles.ca

Pour informations contacter Mme Francine Beaulieu au 418-779-2300 poste 24.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

197-23 12. **RÉSOLUTION D'APPUI AU MÉMOIRE DE LA TABLE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (TREMBSL) DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 22 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan de mise en œuvre de cette nouvelle politique, le gouvernement du Québec a comme premier objectif de moderniser le cadre en aménagement du territoire, en adoptant de nouvelles orientations gouvernementales (OGAT) ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de la nouvelle politique prévoit aussi l'objectif d'améliorer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, en favorisant l'arrimage entre la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement tient présentement des consultations publiques sur ces deux sujets de la nouvelle politique, car elles sont à la base de la planification, de l'aménagement et du développement des territoires et des régions ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent a produit et déposé à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, un mémoire présentant la réflexion régionale sur ces deux questions fondamentales ;

CONSIDÉRANT QUE le mémoire de la Table régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent reflète totalement le positionnement souhaité par les conseillères et les conseillers de la Municipalité de Lac-des-Aigles ainsi que nos préoccupations locales face au développement de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles orientations gouvernementales doivent absolument prendre en compte notre différence rurale quant à l'occupation et la mise en valeur de notre territoire par une véritable modulation des orientations d'aménagement en fonction de notre réalité culturelle, rurale et régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie l'ensemble des recommandations contenues dans le Mémoire de la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-

Laurent concernant les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire ;

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la MRC de Témiscouata.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

198-23 13. **ADOPTION D'UNE RÉOLUTION AFIN D'APPUYER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE TÉMISCOUATA AU FONDS DE PRÉVENTION DES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata dépose une aide financière au fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêche et Océans Canada afin d'obtenir un financement pour la mise en place d'un réseau de bornes multiservices et de guérites automatisées afin de rendre autonomes les stations de lavage d'embarcations et les débarcadères pour réduire les possibles contaminations d'espèces aquatiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe au projet en installant sur son territoire une borne multiservice et une guérite automatisée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribuera financièrement à l'acquisition des équipements des coûts d'achat et d'implantation ;

CONSIDÉRANT QUE la moule zébrée et le myriophylle à épi sont actuellement présents dans le lac Témiscouata, qu'il est primordial de préserver l'intégrité des autres plans et cours d'eau du territoire pour la préservation de la biodiversité, mais aussi pour la préservation des usages liés à l'eau et de la valeur foncière des propriétés, et qu'il est essentiel de mettre en place tous les efforts nécessaires afin de limiter l'introduction de nouvelles espèces aquatiques envahissantes dans le lac Témiscouata, comme la moule quagga, la vivipare Chinoise et la vivipare Géorgienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE les membres du Conseil municipal appuient la MRC de Témiscouata dans le dépôt de sa demande d'aide financière au Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêche et Océans Canada;

QUE les membres du Conseil municipal adoptent une résolution afin d'approuver la participation financière de la municipalité dans l'acquisition et l'implantation des équipements permettant une gestion automatisée des stations de lavage et des débarcadères par l'implantation de bornes multiservices et de guérites automatisées.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

199-23 14. **DEVIS REMPLACEMENT ÉQUIPEMENT VOIRIE (NIVELEUSE OU CAMION, ...) – RÉFÉRENCE LETTRE MTQ DU 26 JUILLET PAVL**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles, mandate Madame Francine Beaulieu, directrice générale, Monsieur Yves Caron et Monsieur Berthier Beaulieu pour préparer un devis de soumission afin de faire l'achat d'un nouveau camion de déneigement. Que la municipalité autorise Madame Francine Beaulieu à faire une demande d'emprunt. Voir la lettre du MTQ.

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une aide financière maximale de 125 277 \$ pour le dossier mentionné en objet. Les exigences liées à cette aide financière sont indiquées à la section 10 des modalités d'application 2021-2024 du Programme d'aide à la voirie locale.

Je tiens à vous rappeler que les modalités d'application 2021-2024 du volet Entretien comprennent une nouvelle exigence, soit d'allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant, à défaut de quoi vous devrez être en mesure de justifier votre incapacité à respecter ce seuil. Cette exigence a été introduite afin que le Programme contribue davantage à améliorer l'état du réseau routier local.

Par ailleurs, à titre de bénéficiaire d'une aide financière dans le cadre de ce programme, vous devez respecter les normes de visibilité accessibles à l'adresse Protocole de visibilité pour les programmes d'aide – Transports Québec (gouv.qc.ca), et aviser la Direction générale des communications du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère) (visibilite@transports.gouv.qc.ca) au moins 15 jours à l'avance de toute activité publique en lien avec le projet financé. Enfin, pour obtenir de plus amples précisions sur le traitement de votre dossier, veuillez communiquer avec l'équipe responsable de l'administration du Programme au Ministère, par courriel, à l'adresse aideVL@transports.gouv.qc.ca, ou encore par téléphone, au 418 266-6647 ou sans frais au 1 888 717-8082.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

200-23 15. **LIGNE DE TÉLÉPHONE – STATION DE POMPAGE PP2 27, PRINCIPALE – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles, autorise Cogeco à réaliser les travaux de vérification et d'installation d'une ligne téléphonique à la station de pompage PP2 au 27, rue Principale. Le système installé sera semblable à celle de la station de pompage PP1. La municipalité souhaite se conformer suite aux recommandations du Ministère de l'environnement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. **JEUX D'EAU – FERMETURE**

La municipalité de Lac-des-Aigles, procèdera à la fermeture des jeux d'eau en date du 9 octobre 2023 (fin de semaine de l'action de grâce).

17. **PROGRAMME DE SUBVENTION POUR MULTI LOGEMENT MRC**

La MRC du Témiscouata souhaite construire dix blocs multi logement répartis sur l'ensemble de son territoire. En consortium privé et public.

201-23 18. **BORDEREAU DE COMMANDE – AUTOMATISATION DES STATIONS DE LAVAGE ET DES DÉBARCADÈRES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles, accepte le bordereau de soumission – appel d'offre 2023-02 fourniture de bornes multiservices et barrières mécaniques pour descente de bateau et logiciel de contrôle. Le montant de la soumission est de 24 045,75 \$ avant taxes (TPS 1 202,28 \$ TVQ 2 398,56 \$) total de 27 646,59 \$. Montant subventionné de 15 000,00 \$ par le programme FRR local de Lac-des-Aigles.

Voir le bordereau de soumission à la page suivante.

ANNEXE 3 – BORDEREAU DE SOUMISSION

BORDEREAU DE SOUMISSION – APPEL D’OFFRES 2023-02 FOURNITURE DE BORNES MULTISERVICES ET BARRIÈRES MÉCANIQUES POUR DESCENTE DE BATEAU ET LOGICIEL DE CONTRÔLE
--

Étapes	Prix unitaire	Quantité	Montant
1. Bornes multiservices	11 975 \$	1	11 975 \$
2. Barrières mécanisées levantes	5 075 \$	1	5 075 \$
3. Boîtiers de commande	3 977 \$	1	3 977 \$
4. Boucles de détection pour 12 descentes	2 310 \$	1	2 310 \$
5. Cartes RFID programmables	\$		\$
6. Coupons de lavage	\$		\$
7. Centralisation opérationnelle infonuagique	\$		\$
8. Logiciel de gestion	\$		\$
9. Module d’enregistrement et de paiement en ligne	\$		\$
10. Lisses	708,75 \$	1	708,75 \$
11. Système permettant de détecter un bri	\$		\$
Sous-total de la soumission			24 045,75 \$
T.P.S. (5%)			1 202,28 \$
T.V.Q. (9.975%)			2 398,56 \$

ANNEXE 4 – BORDEREAU DE SOUMISSION (TARIFS ET OPTIONS)

BORDEREAU DE SOUMISSION – APPEL D’OFFRES 2023-02 FOURNITURE DE BORNES MULTISERVICES ET BARRIÈRES MÉCANIQUES POUR DESCENTE DE BATEAU ET LOGICIEL DE CONTRÔLE
--

Options	Prix unitaire	Quantité	Montant
1. Contrat d’entretien des équipements (10 ans)	\$		\$
2. Garantie 10 ans	\$		\$
1. Équipements supplémentaires pour 2 stations de lavage (Saint-Marc-du-lac-Long et Saint-Michel-du-Squatec)			
2. Équipements supplémentaires pour 2 descentes de bateau (Biencourt et Éco-Site)			
3. Soutien informatique (formation et 30 heures de soutien)			
4. Dispositif d’ouverture automatique de la barrière en cas de coupure de courant			
Sous-total	0 \$		0 \$
T.P.S. (5%)			\$
T.V.Q. (9.975%)			\$

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

202-23 **19. SOUMISSION – SKATE PARC**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la municipalité de Lac-des-Aigles, accepte la soumission reçue de l’entreprise Aménagement Benoît Leblond pour au montant de 24 375,00 \$ avant taxes pour un total de 28 025,16 \$ (TPS 1218,75 \$ et TVQ 2 431,41 \$). La soumission comprend le nivelage final autour du module de jeu, fourniture et installation de la terre végétale, fourniture et installation de la pelouse roulé, fourniture et installation tranché drainante jusqu’au regard puis fourniture et installation 0-3/4 proche du tranché drainante pour faire une belle finition. Projet payé avec la TECQ.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

203-23 20. **ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

et résolu que la municipalité de Lac-des-Aigles demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21. AFFAIRES NOUVELLES

204-23 21.1 SENTIER CDL

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, autorise la Corporation de développement de Lac-des-Aigles à rénover et à réparer le sentier d'interprétation de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

205-23 21.2 LOISIRS EXTRA (SUBVENTION 20 000 \$)

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, accepte le coût supplémentaire de 2 000 \$ avant taxes pour le drainage du sous-sol du Centre des loisirs Diane Roy.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

206-23 21.3 TABLES PLIANTES - PAVILLON

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, si le budget le permet procède à l'achat de nouvelles tables pliantes en plastique pour le Pavillon du lac. Cela permettra d'éliminer les tables en bois.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

207-23 21.4 BORNE DE RECHARGE – STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, autorise Madame Francine Beaulieu, directrice générale ainsi que Madame Tania Khan à faire une demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge dans le stationnement de l'église.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Personne n'a de question.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 190-23, 192-23, 200-23, 201-23, 202-23, 205-23 et 206-23.

Cindy Gallant, Assistante technique

208-23 **23. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Pierre Bossé
Maire

Cindy Gallant
Assistante technique